



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Le Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

LES POINTS SUIVANTS ONT ÉTÉ DÉBATTUS

- **DÉLIBÉRATION 013-25 : Vote des taux**

Compte tenu de l'augmentation des prix et des participations versées par la commune, le conseil décide à 10 voix pour et 1 abstention d'augmenter les taux de 1.5%.

- **DÉLIBÉRATION 014-25 : Budget Primitif**

M. le Maire détaille le budget 2025 qui est adopté à l'unanimité.

- **DÉLIBÉRATION 015-25 : Avenant à la convention des gardes champêtres**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention qui stipule que les gardes champêtres sont porteurs d'armes de catégorie B1.

- **DÉLIBÉRATION 016-25 : Assurance absentéisme du personnel**

Le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre 2025. Le conseil à l'unanimité confie la négociation et la conclusion du nouveau contrat groupe au centre de gestion.

- **DÉLIBÉRATION 017-25 : Fongibilité des crédits**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.